

2011_A037

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Patrimoine - Restaurant du Jardin du Pontet sur la commune de Meyreuil - Déclassement du bien du domaine public de la CPA

Le 14 avril 2011 à 17 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à Saint-Cannat, sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 8 avril 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse - ALBERT Guy - AMAROCHE Annie - AMIEL Michel - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCI Angélique - BERNARD Christine - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMI Héliot - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Erick - CHORRO Jean - CIOT Jean-David - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAGORNE Robert - DAVENNE Chantal - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEVESA Brigitte - DRAOUZIA Dabbhia - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - FOUQUET Robert - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSDÉMANGE Gérard - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD-OLMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille - LAPON Henri - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - LONG Danièle - MARTIN Richard - MATAS Henri - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PIZOT Roger - RENAUDIN Michel - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SAEZ Jean-Pierre - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TONIN Victor - VENEL Gérard - VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :

BABULEAUD Jean-Pierre suppléé par GRANIER Michel - BLAIS Jean-Paul suppléé par CHALLIER Antoinette - VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :

AGOPIAN Jacques donne pouvoir à DAVENNE Chantal - BENON Charlotte donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à GUEZ Daniel - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre - DEMENGE Jean donne pouvoir à JOUVE Mireille - DESCLOUX Odette donne pouvoir à MICHEL Claude - DI CARO Sylvaine donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile - DILLINGER Laurent donne pouvoir à GARÇON Jacques - FILIPPI Claude donne pouvoir à BAUTZMANN Marcel - GARNIER Eliane donne pouvoir à BUCCI Dominique - GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges - LOUIT Christian donne pouvoir à CHEVALIER Erick - MANCEL Joël donne pouvoir à LEGIER Michel - MARTIN Régis donne pouvoir à GROSDÉMANGE Gérard - MEDVEDOWSKY Alexandre donne pouvoir à DEVESA Brigitte - MERGER Reine donne pouvoir à GERACI Gérard - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc - MORBELLI Pascale donne pouvoir à RENAUDIN Michel - MOUGIN Jacques donne pouvoir à ORCIER Annie - NELIAS Mireille donne pouvoir à PATOT Gérard - POITOU Frédéric donne pouvoir à BARRET Guy - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude - POTIE François donne pouvoir à DAGORNE Robert - RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à PIERRON Liliane - SLISSA Monique donne pouvoir à GARCIA Daniel - TERME Françoise donne pouvoir à DECARA Yannick - VEYRUNES Bernard donne pouvoir à VENEL Gérard

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir :

AGARRAT Henri - DE PERETTI François-Xavier - DEVAUX Pierre - FENESTRAZ Martine - GARDIOL Philippe - GUINDE André - JONES Michèle - LAGIER Robert - LICCIA Marcel - MALLET Raymond - MERSALI Malik - MOHAMMEDÍ Amaria - TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le - 5 MAI 2011



CONSEIL DU 14 AVRIL 2011

Rapporteur : Monsieur Régis Martin

**Objet : PATRIMOINE - Restaurant du jardin du Pontet à Meyreuil -
Déclassement du bien du domaine public de la CPA
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

La Communauté est propriétaire d'un bien situé sur la commune de Meyreuil. Il s'agit de l'ancien restaurant « Le Jardin du Pontet » situé sur la parcelle n°596B d'une superficie de 1 153 m² et sur la parcelle n° 741F d'une superficie de 119 m². Afin de procéder à la vente de ce bien, celui-ci doit être déclassé du domaine public de la CPA. Il est proposé de prendre acte de sa désaffectation et de prononcer le déclassement du domaine public.

Le bien susnommé, situé route des Houillères, ZA du Pontet à Meyreuil, d'une superficie de 1 272 m², est composé de deux parcelles avec un bâtiment et une terrasse.

Initialement, restaurant du siège des Houillères du Bassin Centre Midi, ce lieu a été transformé par la Communauté du Pays d'Aix, en 2004, en restaurant d'entreprises dans le cadre de la reconversion industrielle du bassin minier.

La gestion du restaurant a été confiée à deux gérants privés successifs de 2006 à fin 2009 dans le cadre de convention d'occupation précaire.

Parallèlement, le bâtiment voisin des H.B.C.M a été requalifié en pépinière d'entreprises, dénommée Michel Caucik. Elle héberge depuis février 2006 de jeunes entreprises innovantes, principalement dans les secteurs de l'informatique et de la microélectronique, tout en restant ouverte à d'autres activités tel que l'optique, la photonique, les biotechnologies ou l'aéronautique.

Aujourd'hui, la Communauté du Pays d'Aix souhaite vendre le restaurant à un professionnel de la restauration, afin de permettre une optimisation de son exploitation grâce à des perspectives de gestion de long terme.

Cette décision est également la conséquence de l'extension de près de 9 hectares de la zone d'activité existante. Ce nouvel espace économique, dénommé le Carreau de la Mine, a pour principale voie d'accès la route des Houillères et accueillera des activités des secteurs tertiaire et secondaire. A ce jour, les voiries et réseaux sont en voie d'être finalisés et permettront aux entreprises d'y faire construire leurs propres bâtiments dès 2011; l'ensemble des parcelles de terrain ayant été cédé à ce jour. Par ailleurs, un ensemble immobilier de Haute Qualité Environnementale proposera à des entreprises bureaux et ateliers fin 2012 - début 2013 ; il aura pour accès la route des Houillères et sera situé le long de la RD6.

L'augmentation de l'activité économique nécessitera donc la présence de lieux de restauration adaptés et complémentaires qui permettront de répondre aux besoins des entreprises du site et des visiteurs extérieurs. Ces activités devront se situer en périphérie de cette nouvelle zone économique conformément à son règlement qui n'y autorise pas l'installation de lieux de restauration.

Ce bien ne présentant plus d'utilité pour la Communauté, il a paru opportun d'en envisager la cession. Ce bien n'est plus exploité depuis 2009 et n'est plus affecté à un service public. C'est la raison pour laquelle, il vous est proposé de déclasser ce bien du domaine public afin de le vendre.

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment les articles L 2141-1 et 3211-14 ;

Considérant que ledit bien constitué de deux sous-parcelles cadastrées n°596B d'une superficie de 1 153 m² et n° 741F d'une superficie de 119 m² appartient au domaine public de la Communauté (voir plan ci-joint).

Considérant qu'il est envisagé de vendre ce bien et qu'il y a lieu, en conséquence, de procéder à son déclassement du domaine public et à son incorporation au domaine privé de la Communauté.

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la désaffectation du domaine public des parcelles et du bâtiment cadastrés n° 596B et n°741F d'une superficie totale de 1 272 m² situés sur la commune de Meyreuil.
- **PRONONCER** le déclassement du domaine public des parcelles n° 596B et n°741F ainsi que du bâtiment en vue de leur intégration dans le domaine privé de la Communauté avant cession.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

PLAN DE SITUATION

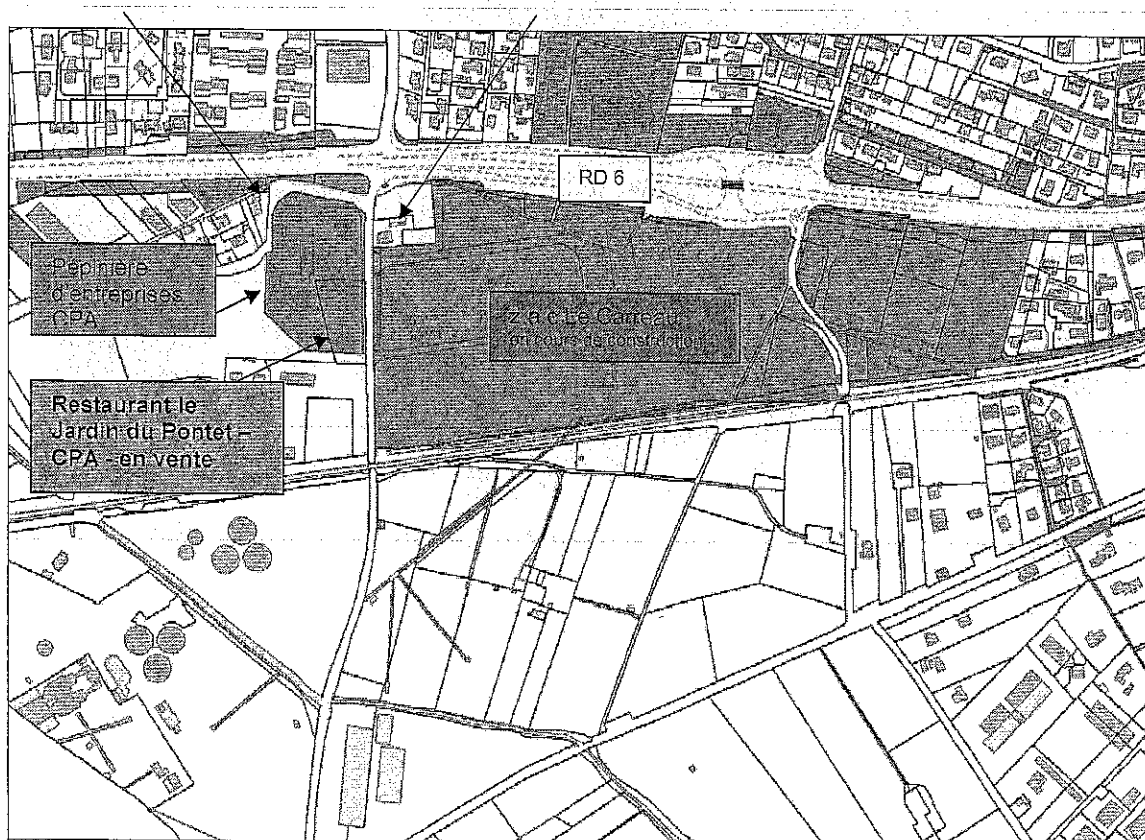
ANNEXE 2

PLAN DE MASSES

Commune de Meyreuil
Parc du Pontet – zac du Carreau

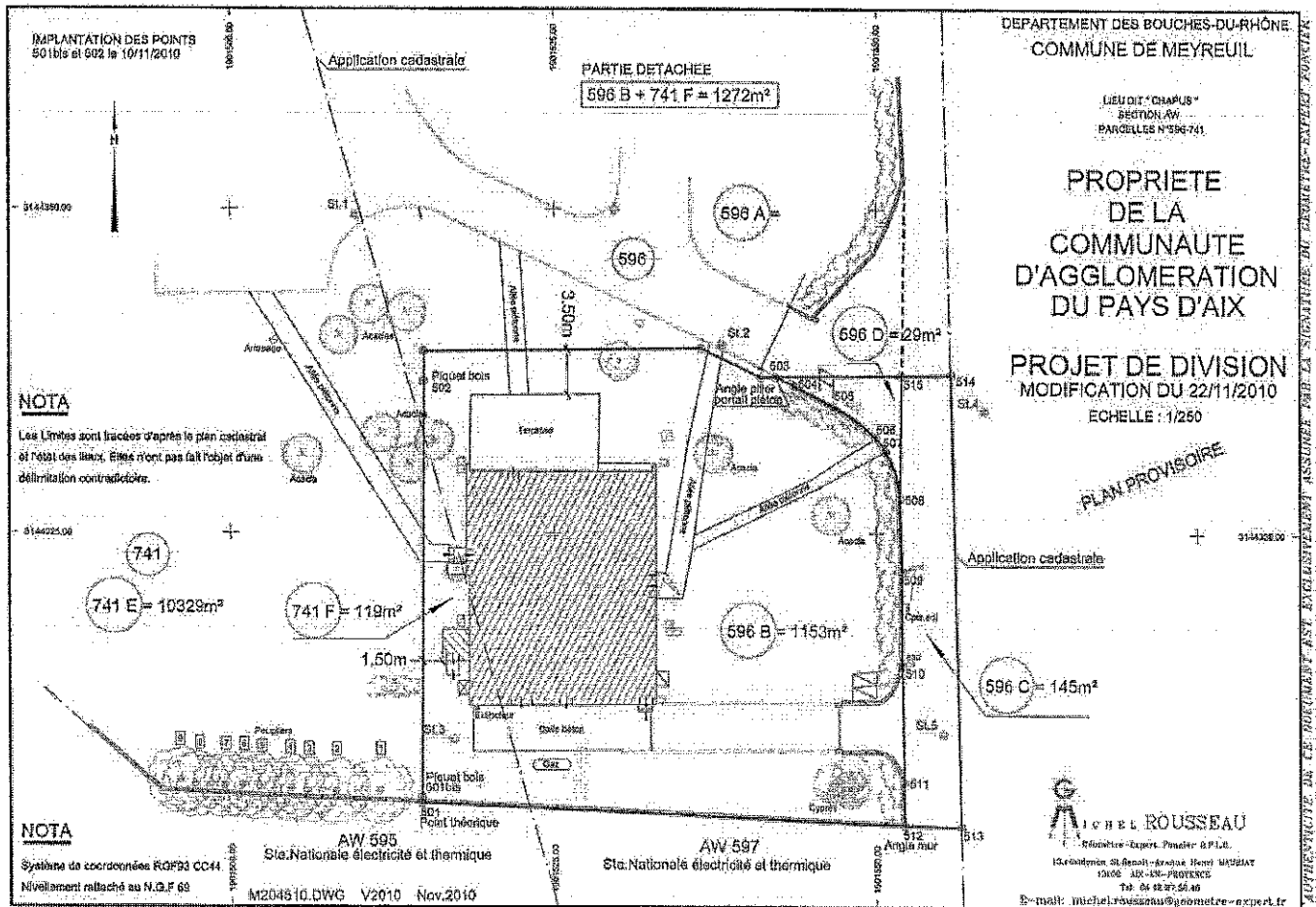
Restaurant la Bonne Table

Restaurant la Pastina



ANNEXE 3

PLAN D'ARPENTAGE PROVISOIRE



OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Patrimoine - Restaurant du Jardin du Pontet sur la commune de Meyreuil - Déclassement du bien du domaine public de la CPA

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	131
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	131
Majorité absolue	66
Pour	131
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Le Président

